

Séance du 29 mars 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarés, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Conseil portuaire du port de Bayonne – Renouvellement des représentants de la ville.

La région Aquitaine, propriétaire du port de Bayonne, sollicite le renouvellement des membres du conseil portuaire, le mandat de ces derniers étant arrivé à échéance.

Il est rappelé que cette instance est consultée dans le cadre du fonctionnement de l'exploitation (budget, tarifs, travaux, concessions, règlements de police, environnement...) et qu'un rapport lui est présenté chaque année sur la situation du port et son évolution. Sont représentés au conseil portuaire : les concessionnaires (la CCI pour le port de commerce et l'Agglomération pour le port de plaisance), les collectivités territoriales sur le territoire desquelles sont implantées les installations, les personnels et enfin les usagers.

A ce titre, par délibération du 31 mars 2008, le conseil municipal a désigné M. Bernard Causse en tant que représentant titulaire de la ville audit conseil portuaire, Mme Maryline Chevrel ayant été nommée membre suppléant.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le mandat de ces élus pour une durée de cinq ans, afin de permettre une continuité d'exercice de leurs fonctions.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.